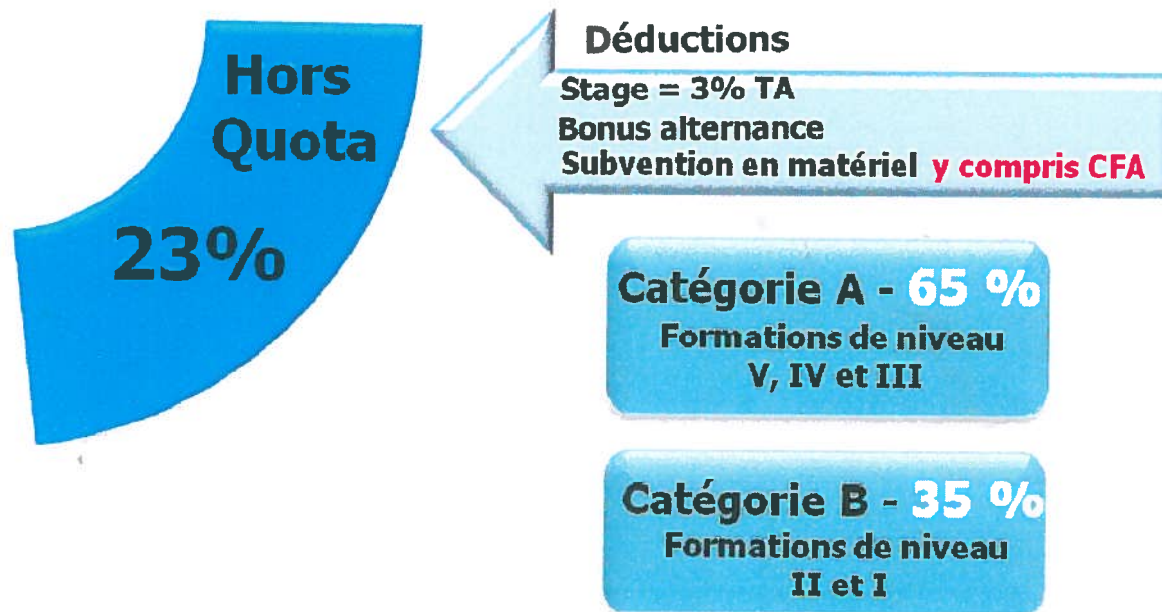


LA PART DES ÉCOLES = LES DÉPENSES LIBÉRATOIRES



Le principe

LE HORS QUOTA -

- ✓ les déductions pour frais de stage
- ✓ les déductions pour les subventions en matériel
- ✓ le bonus alternance
 - les versements complémentaires pour les apprentis
 - les activités dérogatoires
 - les versements pour les collèges et les lycées
 - les versement pour les université et les grands écoles